

IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01/01/2025	et clos le	31/12/2025	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	☒
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
SA Les Motocycles ARDOIN ST AMAND 0145233835				Adresse du siège social :	
SIRET		7 2 2 0 3 8 3 4 6 0 0 0 2 8	Mél : Lmasa@wanadoo.fr		
Adresse du principal établissement : 8, rue des Petites Ecuries 75010 PARIS				Ancienne adresse en cas de changement :	
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:				SIRET	
B ACTIVITÉ					
Activités exercées		Activités des sociétés holding		Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	62 828
Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2. Plus-values					
PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %		PV exonérées (art. 238 quinquies)	
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %			
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		Autres dispositifs	
France ruralités revitalisation FRR, 44 quinquies A		Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies		Zone de restructuration de la défense, Art. 44 terdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		Zone franche urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 octies A		Zone de revitalisation rurale art. 44 quinquies	
Bassins d'emploi à redynamiser (art.44 duodecies)		Zone de développement prioritaire, Art. 44 septdecies			
Société d'investissement immobilier cotée		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)					
F CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE SUR LES BÉNÉFICES DES GRANDES ENTREPRISES (CES) (cf. notice de la déclaration n° 2065)					
Base d'imposition :		Chiffre d'affaires :		Taux d'imposition :	
I CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE SUR LES GRANDES ENTREPRISES DE TRANSPORT MARITIME (CTM) (cf. notice de la déclaration n° 2065)					
Base d'imposition :		Taux d'imposition :			
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %					
F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		OUI		Si oui, indication du logiciel utilisé	
				EBP	
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr					
S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr .					
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:				Nom et adresse du conseil:	
Tél:				Tél:	
Identité du déclarant:					
Examen de conformité fiscale (ECF)		Prestataire :		Date : 28/04/2026	Lieu : PARIS
				Qualité et nom du signataire:	Ardoin St Amand Directeur
				Signature :	

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis-SD

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

2026
Cocher la case si néant ☐

G										RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS									
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾				payées par la société elle-même		a		4 174		payées par un établissement chargé du service des titres				b					
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾										c									
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées										d									
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾										e									
										f									
										g									
										h									
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾										i		2 150							
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI										j		2 024							
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾										Total (a à h)				4 174					
H										RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et société de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants					Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.												
					Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.		Année au cours de laquelle le versement a été effectué		Montant des sommes versées:										
									à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits		à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6						
1					2		3		4		5		6		7		8		
I										DIVERS									
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)																			
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																			
J										CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION									
RÉMUNÉRATIONS										MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À 0 %,15% ou 19 %									
														0%		15%		19%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)										MVLТ restant à reporter à l'ouverture de l'exercice									
										MVLТ imputée sur les PVLТ de l'exercice									
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)										MVLТ réalisée au cours de l'exercice									
										MVLТ restant à reporter									
K										CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)									
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice																			
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice																			

①

BILAN – ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2026



N° 15949 * 08

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		Les Motocycles ARDOIN ST AMAND										Néant ☐ *					
Adresse de l'entreprise		8, rue des Petites Ecuries 75010 PARIS															
SIRET		7	2	2	0	3	8	3	4	6	0	0	0	2	8		
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1	2	Durée de l'exercice précédent *										1	2		
												Exercice N clos le					
												31	12	46	25		
												Brut		Amortissements, provisions		Net	
												1	2		3		
Capital souscrit non appelé TOTAL (I)												AA					
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB			AC											
		Frais de développement *	CX			CQ											
		Concessions, brevets et droits similaires	AF			AG											
		Fonds commercial (1)	AH			AI											
		Autres immobilisations incorporelles	AJ			AK											
		Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL			AM											
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN			AO											
		Constructions	AP	284 103		AQ	207 947		76 156								
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR			AS											
		Autres immobilisations corporelles	AT	442 608		AU	95 477		347 132								
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV			AW											
		Participations	CS			CT											
		Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU	942 193		CV			942 193								
		Créances rattachées à des participations	BB			BC											
		Autres titres immobilisés	BD			BE											
Prêts		BF			BG												
Autres immobilisations financières *		BH	7 598		BI			7 598									
TOTAL (III)		BJ	1 676 502		BK	303 424		1 373 078									
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL			BM											
		En cours de production de biens	BN			BO											
		En cours de production de services	BP			BQ											
		Produits intermédiaires et finis	BR			BS											
		Marchandises	BT			BU											
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV			BW											
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	617 183		BY			617 183								
		Autres créances (3)	BZ	582 064		CA			582 064								
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB			CC											
		DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:.....)	CD			CE										
Disponibilités	CF		1 755 701		CG			1 755 701									
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avances (3) *	CH			CI												
	TOTAL (III)	CJ	2 954 948		CK			2 954 948									
	Frais d'émission d'emprunt (IV)	CW															
	Primes de remboursement des emprunts (V)	CM															
	Écarts de conversion actif et différences d'évaluation * (VI)	CN															
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	4 631 450		1A	303 424		4 328 026									
Renvois: (1) dont droit au bail :		(2) Part à moins d'1 an des immobilisations financières nettes		CP	(3) Part à plus d'1 an :		CR	581 986									
Clause de réserve de propriété * :		Immobilisations :		Stocks :		Créances :											

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

②

BILAN – PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code
général des impôts)

Désignation de l'entreprise		Les Motocycles ARDOIN ST AMAND			Néant ☐ *		
					Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :1.025.700.)			DA	1 025 700		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport...			DB	538 332		
	Écarts de réévaluation (2) *	(	dont écart d'équivalence EK	)	DC	1 251 547	
	Réserve légale (3)			DD	52 122		
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE			
	Réserves réglementées (3) *	(	dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1	)	DF		
	Autres réserves	dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *		EJ	)	DG	703 857
	Report à nouveau			DH	573 859		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	(17 461)		
	Subventions d'investissement			DJ			
	Provisions réglementées *			DK			
	TOTAL (I)			DL	4 127 956		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM			
	Avances conditionnées			DN			
	TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP			
	Provisions pour charges			DQ			
	TOTAL (III)			DR			
DETTES (4)	Emprunts obligatoires convertibles			DS			
	Autres emprunts obligatoires			DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	116 189		
	Emprunts et dettes financières divers	(	dont emprunts participatifs EI	)	DV	2 878	
	Instruments financiers à terme			D1			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	2 334		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	45 383		
	Dettes fiscales et sociales			DY	33 136		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ			
	Autres dettes			EA	151		
Compte de régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB			
TOTAL (IV)			EC	200 070			
Écart de conversion passif * et différences d'évaluation			ED				
TOTAL GENERAL (I à V)			EE	4 328 026			
RENOVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B		
	(2)	dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C	1 251 547	
			- Écart de réévaluation libre		1D		
			- Réserve de réévaluation (1976)		1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	161 274	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH			

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

③

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2052-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise			Les Motocycles ARDOIN ST AMAND				Néant ☐ *				
				Exercice N							
				France		Exportations et livraisons intracommunautaires		TOTAL			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			FA		FB		FC			
	Production vendue	{	Biens *	FD		FE		FF			
			Services *	FG	103 500	FH		FI	103 500		
	Chiffres d'affaires nets *			FJ	103 500	FK		FL	103 500		
	Production stockée *							FM			
	Production immobilisée *							FN			
	Subventions d'exploitation							FO			
	Reprises sur amortissements et provisions * (9)							FP			
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles							F1	60 982		
	Autres produits (1) (11)							FQ	15 631		
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2) (I)							FR	180 113		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *							FS			
	Variation de stocks (marchandises) *							FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *							FU			
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *							FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6bis) *							FW	64 430		
	Impôts, taxes et versements assimilés *							FX	5 129		
	Salaires et traitements *							FY	101 139		
	Cotisations sociales (10)							FZ	42 329		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	{	- dotations aux amortissements * (14)						GA	28 844
				- dotations aux dépréciations						GB	
			Sur actif circulant : dotations aux dépréciations*							GC	
			Pour risques et charges : dotations aux provisions							GD	
			Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées							G1	
	Autres charges (12)							GE	37		
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (4) (II)							GF	241 908			
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)								GG	(61 795)		
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *					(III)		GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					(IV)		GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)							GJ	21 951		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)							GK	24 623		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)							GL			
	Reprises sur dépréciations							GM			
	Différences positives de change							GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie							GO			
	Produits des cessions d'immobilisations financières							G2			
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)							GP	46 574			
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *							GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)							GR	2 239		
	Différences négatives de change							GS			
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées							G3			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement							GT			
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)							GU	2 239			
2 – RÉSULTAT FINANCIER (V – VI)								GV	44 334		
3 – RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I – II + III – IV + V – VI)								GW	(17 461)		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		Les Motocycles ARDOIN ST AMAND				Néant ☐ *		
						Exercice N		
Produits exceptionnels (7)(VII)						(VII)	HD	
Charges exceptionnelles (6 bis – 6 ter- 7)						(VIII)	HH	
4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)							HI	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise						(IX)	HJ	
Impôts sur les bénéfices *						(X)	HK	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)						HL	226 686	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)						HM	244 147	
5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – Total des charges)						HN	(17 461)	
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme						HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières						HY	
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)						1G	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier *						HP	
	{ - Crédit-bail immobilier						HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)						1H	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées						1J	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées						1K	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêts général (article 238 bis du CGI)						HX	
	(6 ter) Dont { - amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies du CGI) *						RC	
	{ - amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D du CGI) *						RD	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS A5)						A2	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)						A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)						A4	
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles						A8	
	(14) Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)						HS	
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :						Exercice N		
						Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :						Exercice N		
						Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

⑤

IMMOBILISATIONS

DGFIP N° 2054-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		Les Motocycles ARDOIN ST AMAND										Néant ☐ *										
CADRE A	IMMOBILISATIONS										Augmentations											
											Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Consécutives à la réévaluation pratiquée au cours de l'exercice résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste							
	1		2		3																	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement										TOTAL I		CZ		D8		D9					
	Autres postes d'immobilisations incorporelles										TOTAL II		KD		KE		KF					
CORPORELLES	Terrains												KG		KH		KI					
	Constructions	Sur sol propre		(dont composants		L9	)		KJ	284 103		KK		KL								
		Sur sol d'autrui		(dont composants		M1	)		KM			KN		KO								
		Installations gales, agencements, aménagements des constructions		dont composants		M2	)		KP			KQ		KR								
	Installations techniques, matériel et outillage industriels												KS		KT		KU					
	Autres immo. corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *										KV		23 522		KW		KX				
		Matériel de transport *										KY		12 858		KZ		LA				
		Matériel de bureau et mobilier informatique										LB		5 782		LC		LD				
		Emballages récupérables et divers *										LE		400 445		LF		LG				
	Immobilisations corporelles en cours										LH			LI		LJ						
	Avances et acomptes										LK			LL		LM						
	TOTAL III										LN		726 711		LO		LP					
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence										8G			8M		8T					
Autres participations										8U		956 293		8V		8W						
Autres titres immobilisés										1P			1R		1S							
Prêts et autres immobilisations financières										1T		7 991		1U		1V	50 201					
TOTAL IV										LQ		964 285		LR		LS	50 201					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)										ØG		1 690 996		ØH		ØJ	50 201					
CADRE B	IMMOBILISATIONS										Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence							
											Par virement de poste à poste				Par cession à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice					
	1		2		3		4															
INCORP.	Frais d'établissement et de développement										TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles										TOTAL II		IO		LV		LW		1X			
CORPORELLES	Terrains										IP			LX		LY		LZ				
	Constructions	Sur sol propre				IQ			MA		MB	284 103		MC	284 103							
		Sur sol d'autrui				IR			MD		ME			MF								
		Inst. Générales, agencements, aménagements des constructions				IS			MG		MH			MI								
	Installations techniques, matériel et outillages industriels										IT			MJ		MK		ML				
	Autres immobilisations corporelles	Installations gales, agencements, aménagements divers				IU			MM		MN	23 522		MO	23 522							
		Matériel de transport				IV			MP		MQ	12 858		MR	12 858							
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW			MS		MT	5 782		MU	5 782							
		Emballages récupérables et divers*				IX			MV		MW	400 445		MX	400 445							
	Immobilisations corporelles en cours										MY			MZ		NA		NB				
	Avances et acomptes										NC			ND		NE		NF				
	TOTAL III										IY			NG		NH	726 711		NI	726 711		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence										IZ			ØU		M7		ØW			
Autres participations										IØ			ØX	14 100		ØY	942 193		ØZ	942 193		
Autres titres immobilisés										I1			2B		2C		2D					
Prêts et autres immobilisations financières										I2			2E	50 595		2F	7 598		2G	7 598		
TOTAL IV										I3			NJ	64 695		NK	949 791		2H	949 791		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)										I4			ØK	64 695		ØL	1 676 502		ØM	1 676 502		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD


**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

DGFiP N° 2054 bis-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du
Code général des impôts)

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise		SA Les Motocycles ARDOIN ST AMAND					Néant ☐ *		
Exercice N clos le		3	1	1	2	2	0	2	5
CADRE A		Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) ⁽¹⁾		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5] ⁽⁵⁾		
		Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice ⁽⁴⁾			
				Montant des suppléments d'amortissement ⁽²⁾	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés ⁽³⁾				
								③	④
1	Concessions, brevets et droits similaires								
2	Fonds commercial								
3	Terrains								
4	Constructions								
5	Installations techniques mat. et out. industriels								
6	Autres immobilisations corporelles								
7	Immobilisations en cours								
8	Participations								
9	Autres titres immobilisés								
10	TOTAUX								
(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurent à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2. (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation. (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement. (4) Ce montant comprend : - le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4; - le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD), à la ligne « Provisions réglementées ».									
CADRE B		DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL							
1 – FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE									
2 – FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE								–	
3 – FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE								=	
Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale. Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation. Ligne 2 : inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.									

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		Les Motocycles ARDOIN ST AMAND										Néant ☐ *					
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *															
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice									
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN									
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ									
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH									
TOTAL I		RK		RM		RN		RO									
Terrains		PI		PJ		PK		PL									
Constructions	Sur sol propre	PM	195 772	PN	12 175	PO		PQ	207 947								
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU									
	Inst. Générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY									
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC									
Autres immobilisations corporelles	Inst. Générales, agencements, aménagements divers	QD	23 522	QE		QF		QG	23 522								
	Matériel de transport	QH	12 858	QI		QJ		QK	12 858								
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	4 994	QM	651	QN		QO	5 645								
	Emballages récupérables et divers	QP	37 433	QR	16 018	QS		QT	53 451								
TOTAL II		QU	274 580	QV	28 844	QW		QX	303 424								
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	274 580	ØP	28 844	ØQ		ØR	303 424								
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES															
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1		Colonne 2		Colonne 3		Colonne 4		Colonne 5		Colonne 6					
		Différentiel de durée et autres		Mode dégressif		Amortissement fiscal exceptionnel		Différentiel de durée et autres		Mode dégressif		Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais d'établissement		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6			
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV			
Autres immobilisations incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1			
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD			
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6			
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4			
	Inst.gales, agenc., aménagements divers	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2			
Installations techniques, matériel et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9			
Autres immob. Corporelles	Inst. Gales, agenc. Et aménagements divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7			
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5			
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3			
	Emballages, récupérations et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1			
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8			
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL						NM						NO			
Total général (I + II + III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV			
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW					Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY					Total général non ventilé (NW – NY)		NZ	
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *															
		Montant net au début de l'exercice				Augmentations				Dotations de l'exercice aux amortissements				Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler										Z9				Z8			
Primes de remboursement des obligations										SP				SR			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

⑦

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		Les Motocycles ARDOIN ST AMAND						Néant ☐ *		
NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice		
		1		2		3		4		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI) *	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquiés H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y		
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX		
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	Sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D	
		- corporelles	6E		6F		6G		6H	
		- titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
		- titres de participations	9U		9V		9W		9X	
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C		UB		UC		UD		
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE		UF					
	- financières		UG		UH					
	- exceptionnelles		UJ		UK					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5 ^{ème} du CGI								10		

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision

NOTA : les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

⑧

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES
DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N° 2057-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du
Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		Les Motocycles ARDOIN ST AMAND						Néant ☐ *			
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES				MONTANT BRUT		À 1 AN AU PLUS		À PLUS D'UN AN	
						1		2		3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ		Créances rattachées à des participations				UL		UM		UN	
		Prêts (1) (2)				UP		UR		US	
		Autres immobilisations financières				UT	7 598	UV		UW	7 598
DE L'ACTIF CIRCULANT		Clients douteux ou litigieux				VA					
		Autres créances clients				UX	617 183		617 183		
		Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie*	(	Provisions pour dépréciation antérieurement constituée*	UO	)	Z1				
		Personnel et comptes rattachés				UY					
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ					
		État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM					
	Taxe sur la valeur ajoutée			VB	10		10				
	Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN							
		Divers			VP						
		Groupe et associés (2)				VC	514 486				581 986
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR	67 568		67 568			
Charges constatées d'avance						VS					
TOTAUX						VT	1 206 845	VU	684 761	VV	589 584
RENVIS		(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice			VD					
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE					
		(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF					
CADRE B		ÉTAT DES DETTES				Montant brut		À 1 an au plus		À plus d'1 an et 5 ans au plus	
						1		2		3	
										4	
		Emprunts obligatoires convertibles (1)				7Y					
		Autres emprunts obligatoires (1)				7Z					
		Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)				VG					
		à 1 an maximum à l'origine				VH	116 189	81 776	34 412		
		à plus d'1 an à l'origine									
		Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				8A	828	828			
		Fournisseurs et comptes rattachés				8B	45 383	45 383			
		Personnel et comptes rattachés				8C	3 434	3 434			
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux				8D	17 992	17 992			
		État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			8E					
			Taxe sur la valeur ajoutée			VW	7 643	7 643			
			Obligations cautionnées			VX					
			Autres impôts, taxes et assimilées			VQ	4 066	4 066			
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				8J					
		Groupe et associés (2)				VI	2 050				2 050
		Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)				8K	151	151			
		Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *				Z2					
		Produits constatés d'avance				8L					
		TOTAUX				VY	197 736	VZ	161 274	34 412	2 050
RENVIS		(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice			VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés, personnes physiques		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice			VK	98 640					

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

⑨

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP N° 2058-A-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		Les Motocycles ARDOIN ST AMAND										Néant ☐		Exercice N clos le						
														311225						
I. RÉINTÉGRATIONS												BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE					WA			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)												WB							
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD			Amortissements excédentaires (art.39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE			XE									
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)		WF			Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG												
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA	(		Part des loyers dispesés de réintégration (art. 239 sexies D du CGI)		RB	)											
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau n° 2058-B, cadre III)		WI			Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)		XX			XW									
	Amendes et pénalités		WJ	25		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis du CGI) *		XZ												
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *												XY							
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n° 2032-NOT-SD)												I7							
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL			Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7			K7									
Régimes particuliers / impositions différées	Moins-values nettes à long terme		{		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'IR)						I8									
					- imposées au taux de 0%						ZN									
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		{		- Plus-values nettes à court terme						WN									
					- Plus-values soumises au régime des fusions						WO									
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)												XR		595 641						
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*	Intérêts excédentaires (art.39-1-3 ^{ème} et 212 du CGI)		SU		Zone d'entreprises* (activité exonérée)		SW				WQ									
							Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8											
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage												Y1								
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage												Y3								
										TOTAL I		WR		620 100						
II. DÉDUCTIONS												PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE					WS		17 461	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. et quote-part comptabilisée du bénéfice distribué par ces organismes *												WT								
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau n° 2058-B-SD, cadre III)												WU								
Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		{		- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'IR)						WV									
					- imposées au taux de 0 %						WH									
					- imposées au taux de 19 %						WP									
					- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieure						WW									
					- imputées sur les déficits antérieurs						XB									
					Autres plus-values imposées au taux de 19 %								I6							
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *										WZ									
	Régime des sociétés mères et des filiales* / Produits nets des actions et parts d'intérêts		(		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A				) XA									
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)												ZX								
Mesures d'incitation	Déduction au titre des investissements et souscriptions réalisés outre-mer *												ZY							
	Majoration d'amortissement *												XD							
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	France Ruralités Revitalisation – (FRR) (44 quindécies A) *	HT			Entreprises nouvelles (art.44 sexies)	L2			J.E.I. (art. 44 sexies A)	L5			XF						
		ZFU – TE (art. 44 octies A)	ØV			S.I.I.C. (art. 208C)	K3			Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies) *	PA									
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies) *	PP			Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies) *	1F			Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdecies) *	XC									
						Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindécies)	PC			Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies) *	PB									
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)												XS		582 534						
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé	{		dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9			dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)		YH			XG							
			dont déduction exceptionnelle (art.39 decies A)		YA			dont déduction exceptionnelle (art.39 decies C)		YC										
			dont déduction exceptionnelle (art.39 decies B)		YB			dont déduction exceptionnelle (art.39 decies D)		YD										
			dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)		YI			Créance dégagee par le report en arrière de déficit		ZI										
			dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL															
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage												Y2								
III. RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II		XH		682 928						
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables						{		Bénéfice (I moins II)		XI										
								Déficit (II moins I)					XJ							
													62 828							
Déficits de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *										ZL										
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *														XL						
RÉSULTAT FISCAL						BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN		XO		62 828				

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD



EXTENSION 2

DÉDUCTIONS DIVERSES

[illegible]

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS
NON DÉDUCTIBLES**

DGFIP N° 2058-B-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du
Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		Les Motocycles ARDOIN ST AMAND				Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS							
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)						K4	940 709
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		K4 ter		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau n° 2058-A-SD)						K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis – K5)						K6	940 709
Déficit de l'exercice (tableau n° 2058-A-SD, ligne XO)						YJ	62 828
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)						YK	1 003 537
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES							
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice						ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT							
(à détailler sur feuillet séparé)				Dotation de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis al. 2 du CGI *				ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *							
				8X		8Y	
				8Z		9A	
				9B		9C	
Provisions pour dépréciation *							
				9D		9E	
				9F		9G	
				9H		9J	
Charges à payer							
				9K		9L	
				9M		9N	
				9P		9R	
				9S		9T	
				YN		YO	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)				↓		↓	
à reporter au tableau n° 2058-A-SD :				ligne WI		ligne WU	
CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)							
Montant de la réintégration ou de la déduction		Montant au début de l'exercice		Imputations		Montant net à la fin de l'exercice	
		L1					

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau n° 2058-B-SD déposé au titre de l'exercice précédent

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

11

**TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET
RENSEIGNEMENTS DIVERS**

DGFIP N° 2058-C-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du
Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		Les Motocycles ARDOIN ST AMAND										Néant ☐ *		
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	601 843		AFFECTATIONS	- Réserves légales	ZB							
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	(23 805)			- Autres réserves	ZD							
	Prélèvements sur les réserves	ØE				Dividendes	ZE	4 179						
						Autres répartitions	ZF							
						Report à nouveau	ZG	573 859						
TOTAL I		ØF	578 038			(N.B : le total I doit être égal au total II)	TOTAL II	ZH	578 038					
RENSEIGNEMENTS DIVERS												Exercice N :		
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier	(	Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail		J7			)	YQ					
	- Engagements de crédit-bail immobilier									YR				
	- Effets portés à l'escompte et non échus									YS				
DÉTAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance									YT				
	- Locations, charges locatives et de copropriété	(	dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois		J8	16 000		)	XQ	16 000				
	- Personnel extérieur à l'entreprise									YU				
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)									SS	27 305			
	- Retrocessions d'honoraires, commissions et courtage									YV				
	- Autres comptes	(	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		ES			)	ST	21 125				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD								ZJ	64 430				
	- CFE et CVAE									YW	1 510			
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	(	dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques		ZS			)	9Z	3 619				
	Total du poste correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052-SD								YX	5 129				
TVA	- Montant de la TVA collectée									YY	20 700			
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations									YZ	13 066			
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. la dernière déclaration sociale nominative DSN au titre 2025)*									ØB	101 016			
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *									ØS				
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *									ZK				
	- Filiale et participations (Liste au tableau 2059-G-SD prévue à l'art. 38 II de l'annexe III au CGI) - Si oui, indiquer 1, sinon 0									ZR				
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice *									RG				
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI *									RH				
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA			Plus-values à 15 %	JK			Plus-values à 0 %	JL				
					Plus-values à 19 %	JM			Imputations	JC				
	Groupe : résultat d'ensemble	JD			Plus-values à 15 %	JN			Plus-values à 0 %	JO				
					Plus-values à 19 %	JP			Imputations	JF				
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère ou 2 si société filiale	JH			n° SIRET de la société mère du groupe	JJ								
TRAVAILLEURS INDEPENDANTS	Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social										JQ			
	Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social										JR			
	Revenu brut social (si le montant est négatif)										JS			
	Revenu brut social (si le montant est positif)										JT			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2058C


DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		Les Motocycles ARDOIN ST AMAND				Néant ☐ *	
A – DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle	
1		2	3	4	5	6	
I – IMMOBILISATIONS *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B – PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)
7		8	9	19%	15% ou 12,80%	0%	
10		11	12				11
I – IMMOBILISATIONS *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II – AUTRES ÉLÉMENTS	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 9)						
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 10)							
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % (colonne 11)		(A)	(B) avec une ventilation par taux			(C)	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application de l'article 208 C du CGI.

2059A

Détermination des plus et moins-values

Extension 2

Plus-values, moins-values-Autres éléments : divers

[illegible]

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		Les Motocycles ARDOIN ST AMAND		Néant ☐ *										
		<table border="1"> <tr> <td colspan="2">Rappel de la plus-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou de 12,8 % ❷</td> <td></td> </tr> <tr> <td>❶ Entreprises soumises à l'IS</td> <td>Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI) ❶</td> <td></td> </tr> <tr> <td>❷ Entreprises soumises à l'IR</td> <td>Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M € (art. 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) ❶</td> <td></td> </tr> </table>				Rappel de la plus-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou de 12,8 % ❷			❶ Entreprises soumises à l'IS	Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI) ❶		❷ Entreprises soumises à l'IR	Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M € (art. 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) ❶	
Rappel de la plus-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou de 12,8 % ❷														
❶ Entreprises soumises à l'IS	Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI) ❶													
❷ Entreprises soumises à l'IR	Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M € (art. 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) ❶													
I – SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU														
Origine		Moins-values à 12,8 %		Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %										
①		②		③										
Moins-values nettes N														
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N – 1													
	N – 2													
	N – 3													
	N – 4													
	N – 5													
	N – 6													
	N – 7													
	N – 8													
	N – 9													
N – 10														
II – SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *														
Origine		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter (2 + 3 – 4 – 5)								
		À 19 % ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %										
①		②		③	④	⑤								
Moins-values nettes N														
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N – 1													
	N – 2													
	N – 3													
	N – 4													
	N – 5													
	N – 6													
	N – 7													
	N – 8													
	N – 9													
N – 10														

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFIP N° 2059-D-SD 2026
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code
général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement) *

Désignation de l'entreprise		Les Motocycles ARDOIN ST AMAND				Néant ☐ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N							
			Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
			Taxées à 10 %	Taxées à 15 %	Taxées à 18 %	Taxées à 19 %	Taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N – 1)		1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2					
TOTAL (lignes 1 et 2)		3					
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'IS	4					
	- ne donnant pas lieu à complément d'IS	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)		6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 – ligne 6)		7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5 ^{ème} , 6 ^{ème} , 7 ^{ème} alinéas de l'article 39-1-5 ^{ème} du CGI)							
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice		Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	Montants prélevés sur la réserve		Montant de la réserve à la clôture de l'exercice		
			Donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt			
①		②	③	④	⑤		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD


DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFIP N° 2059-E-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SA Les Motocycles ARDOIN ST AMAND		Néant ☒ *		
Exercice ouvert le	01/01/2025	et clos le	31/12/2025	
		Données en nombre de mois	12	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS				
Effectif moyen du personnel * :		YP		
- Dont apprentis		YF		
- Dont handicapés		YG		
Effectif affectés à l'activité artisanale		RL		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE				
I – Chiffre d'affaires de référence CVAE				
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL		
TOTAL 1		OX		
II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée				
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun) y compris les plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles non rattachées à une activité normale et courante		OH		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE		
Subventions d'exploitation reçues et certains abandons de créances à caractère commercial		OF		
Variation positive des stocks		OD		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT		
TOTAL 2		OM		
III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾				
Achats		ON		
Variation négative des stocks		OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		OR		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.		OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		Og		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles rattachées ou non à une activité normale et courante		OY		
TOTAL 3		OJ		
IV – Valeur ajoutée produite				
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 – total 3)		OG		
V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises				
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF.		SA		
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE				
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.				
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD				
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre		EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX		
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		HX		
Période de référence	GY	0 1 / 0 1 / 2 0 2 5	GZ	3 1 / 1 2 / 0 2 5
Date de cessation	HR	/ /		

(1) ATTENTION : il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD au § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § Déclaration des effectifs

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F-SD 2026

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'annexe III au CGI)

N° de dépôt

1 1 (1)

Néant ☐*

Exercice clos le		3 1 1 2 2 0 2 5										N° SIRET		7 2 2 0 3 8 3 4 6 0 0 0 2 8																			
Dénomination de l'entreprise		Les Motocycles ARDOIN ST AMAND																															
Adresse (voie)		8, rue des Petites Ecuries																															
Code postal		7 5 0 1 0					Ville		PARIS																								
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE										P1		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES										P3											
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE										P2		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES										P4		27968									
TOTAL DES LIGNES P1 + P2										P5		TOTAL DES LIGNES P3 + P4										P6		27968.00									
I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :																																	
Forme juridique		Dénomination																															
N° SIREN (si société établie en France)												% de détention												Nb de parts ou actions									
Adresse		N°		Voie																													
Code postal												Commune												Pays									
Forme juridique		Dénomination																															
N° SIREN (si société établie en France)												% de détention												Nb de parts ou actions									
Adresse		N°		Voie																													
Code postal												Commune												Pays									
Forme juridique		Dénomination																															
N° SIREN (si société établie en France)												% de détention												Nb de parts ou actions									
Adresse		N°		Voie																													
Code postal												Commune												Pays									
Forme juridique		Dénomination																															
N° SIREN (si société établie en France)												% de détention												Nb de parts ou actions									
Adresse		N°		Voie																													
Code postal												Commune												Pays									
II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :																																	
Titre (2)		Nom de famille		ARDOIN SAINT AMAND										Prénom(s)		Jean-Pierre																	
Nom d'usage												% de détention		58.26										Nb de parts ou actions		19920							
Naissance :		Date												N° Département												Pays							
Adresse :		N°		15																		Voie		, Quai de l'Oise									
Code postal		75019										Commune		PARIS										Pays		FR							
Tire (2)		Nom de famille		ARDOIN SAINT AMAND										Prénom(s)		François																	
Nom d'usage												% de détention		23.54										Nb de parts ou actions		8048							
Naissance :		Date												N° Département												Pays							
Adresse :		N°		33																		Voie		, Quai de la Seine									
Code postal		75019										Commune		PARIS										Pays		FR							

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Veuillez indiquer : « M » pour Monsieur, « MME » pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G-SD 2026

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

Formulaire obligatoire (art.38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

1 1 (1)

Néant ☐*

Exercice clos le	3	1	1	2	2	0	2	5	N° SIRET	7	2	2	0	3	8	3	4	6	0	0	2	8		
Dénomination de l'entreprise	Les Motocycles ARDOIN ST AMAND																							
Adresse (voie)	8, rue des Petites Ecuries																							
Code postal	7	5	0	1	0	Ville PARIS																		
NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :										P5														
Forme juridique						Dénomination																		
N° SIREN (si société établie en France)											% de détention													
Adresse	N°					Voie																		
Code postal						Commune											Pays							
Forme juridique						Dénomination																		
N° SIREN (si société établie en France)											% de détention													
Adresse	N°					Voie																		
Code postal						Commune											Pays							
Forme juridique						Dénomination																		
N° SIREN (si société établie en France)											% de détention													
Adresse	N°					Voie																		
Code postal						Commune											Pays							
Forme juridique						Dénomination																		
N° SIREN (si société établie en France)											% de détention													
Adresse :	N°					Voie																		
Code postal						Commune											Pays							
Forme juridique						Dénomination																		
N° SIREN (si société établie en France)											% de détention													
Adresse :	N°					Voie																		
Code postal						Commune											Pays							
Forme juridique						Dénomination																		
N° SIREN (si société établie en France)											% de détention													
Adresse	N°					Voie																		
Code postal						Commune											Pays							
Forme juridique						Dénomination																		
N° SIREN (si société établie en France)											% de détention													
Adresse	N°					Voie																		
Code postal						Commune											Pays							

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

A. IDENTIFICATION DU DÉCLARANT

Numéro SIREN / IDSP	722038346
Désignation du déclarant	Les Motocycles ARDOIN ST AMAND 8, rue des Petites Ecuries 75010 PARIS 0145233835
Code activité NAF	6420Z
Référence d'Obligation Fiscale TDFC	IS1
Référence d'Obligation Fiscale CVAE	CVAE1

Désignation du conseil	☒ Pas de conseil ☐ Comptable ☐ Cabinet Conseil ☐ Expert - Comptable
------------------------	---

B. RÉGIME FISCAL

Catégorie fiscale	BI
Régime fiscal	RN
Code IS/IR-BIC (si catégorie fiscale = BIC/IS)	IS
Cession/cessation d'activité ou décès de l'exploitant	
Dépôt provisoire (ou pas) de la déclaration	NOR

C. PÉRIODES

Date de début de l'exercice ou période N	01/01/2025
Date de clôture de l'exercice ou période N	31/12/2025
Durée de l'exercice ou période N	12
Date d'arrêté provisoire des comptes	
Date de clôture de l'exercice ou période N-1 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)	31/12/2024
Durée de l'exercice ou période N-1 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)	12

D. MONNAIE

Code monnaie	EUR
--------------	-----